

## DÉCISION DU MAIRE

<p><b>Décision N°83-2023</b></p>	<p><b>MOYENS GENERAUX FINANCES - MARCHES</b></p> <p><b>Recettes et dépenses Dépenses imprévues n° 2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décision modificative portant virement de crédit du chapitre 020 au chapitre 21</b></li> </ul>
--------------------------------------	--

### **Le Maire,**

*VU les articles L.2322-1 et L-2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lesquels le Maire peut employer le crédit pour dépenses imprévues et qu'à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, il rend compte au Conseil Municipal, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit ;*

*VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 16 mars 2023, adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2023, pour le Budget principal ;*

*VU la montée en division nationale 3 de l'équipe masculine de l'Etoile de Clisson Basket,*

*VU le rapport de visite du Comité Départemental de Basketball de Loire-Atlantique identifiant l'acquisition de matériels nécessaires à l'homologation de la Salle Bretagne du CSVM pour la saison 2023-2024,*

*CONSIDERANT l'achat de mousses de protection pour les panneaux et d'une table de marque homologuée selon les devis présentés pour un montant total de 3 467,40€,*

### **Prend la décision suivante :**

- Article 1. **DÉCIDE** que pour financer cet imprévu, il convient de procéder au virement de crédit du compte 020 (dépenses imprévues) de la section d'investissement vers le compte 2188-411 opération 17, pour un montant de 3 467,40 euros TTC correspondant au montant des devis.
- Article 2. **DÉCIDE** dans l'urgence, de confier la fourniture d'une table de marque et de mousses de protection pour les panneaux, à la société SPORT France, Les Murets, 60820 BORAN SUR OISE.
- Article 3. **PRÉCISE** qu'il sera rendu compte de l'utilisation des crédits lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Article 4. **CHARGE** le Service 'Comptabilité-Commande Publique', Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Clisson, le 08 août 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

**Xavier Bonnet**

Maire

**Décision transmise à la Préfecture**

**le 14 AOÛT 2023**

**et affichée**

**le 14 AOÛT 2023**



*(Handwritten signature of Xavier Bonnet)*